



Contact presse :
Dr. Dominique RICHTER
Président
Tél. : 03 82 33 09 03
Port. : 06 80 42 96 76

Communiqué de presse

Le 22 février 2016

Commission du permis de conduire : de 33 à 46 euros, le SMACMAC obtient une belle revalorisation des honoraires pour les médecins agréés

Le Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude à la Conduite (SMACMAC) a toujours eu à cœur, dès sa création, de défendre et d'améliorer le revenu des Médecins Agréés.

Une première victoire avait été obtenue en 2011 avec l'augmentation substantielle des visites médicales en commission et en cabinet de 24,40 euros à 33 euros à dater du 01 Septembre 2011.

Un acquis oui, mais insuffisant, car sans commune mesure avec le travail et l'expertise nécessaires pour réaliser ces actes, en commission médicale primaire, par deux médecins.

Il a fallu de nombreuses rencontres et négociations difficiles avec les autorités de tutelle en cette période de contrainte économique, mais finalement, la bataille pour faire augmenter le tarif de ces visites médicales a porté ses fruits.

L'arrêté officialisant cette augmentation est enfin parue au JO du 20 février 2016.

La revalorisation tant attendue sera effective à compter du 21 février et le tarif d'une consultation pour deux médecins, initialement à 33 euros, est porté à 46 euros, soit 2 C.

Il s'agit d'un progrès non négligeable dû au travail acharné de vos représentants auprès des tutelles dont dépendent les Médecins Agréés notamment auprès de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière, dépendant du Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé.

communiqué